

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	22
Votants par procuration	3
Absents	13
Total des votes	25

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heure et trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du huit décembre deux mille vingt-deux, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme GAUTIER, Mme HAKI, M. LEFRANCOIS, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, Mme MOUCHEL, Mme QUESNEY, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON, M. VOSNIER.

Secrétaire de séance : M. BEAUDOUIN

Absent(s) excusé(s) : M. BERNARD, M. DEPLANQUES, M. GUENNI, Mme JEAMMET, Mme MONLON, Mme RETUREAU, Mme SIMON, Mme VANNIER, M. VOLLAIS, Mme WACRENIER

Absent(s) : Mme KOUZIAEFF, M. MARE, M. MAUVIEUX,

Procurations : M. BERNARD à M. DARMOIS, Mme MONLON B à Mme DUTILLOY, Mme WACRENIER à Mme HAKI

110-2022 Acquisition d'une parcelle de Mon Logement 27 –rue du moulin des champs

Dans le cadre de la construction du pôle santé libéral ambulatoire des travaux d'aménagement de la voirie ont été engagés rue du Moulin des Champs faisant l'objet d'une régularisation foncière auprès de Monlogement27.

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU Les articles L.1311-9, L.1311-10, L.1311-13 et L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales

VU l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes

VU le projet de division établi par le cabinet EUCLYD EUROTOP (PA 22139)

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir une bande de terrain sur la propriété de Monlogement27 pour l'aménagement d'un trottoir sur le domaine public pour desservir le pôle santé libéral ambulatoire

Accusé de réception en préfecture
02/32/007/323/2022/134/11648
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,

- **D'AUTORISER** l'acquisition de la parcelle N°XH 588p pour une contenance de 32 ca au prix de 10 € / M2
- **DE CHARGER** Maître PATY, notaire au NEUBOURG de rédiger l'acte de vente
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

Fait à PONT-AUDEMER, le 14 décembre 2022
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
qui atteste que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture d'Evreux

Alexis DARMOIS



Publié le 20/12/2022

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221214-110-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022